



Réf. Farde e-Assemblées : 2348972

N° OJ : 76

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2020

Objet : Reduction du montant de la redevance Terrasse 2020.

Le Conseil Communal,

Vu le Règlement relatif à l'occupation privative du domaine public par le placement d'une terrasse, d'un étalage ou d'un chevalet ;

Attendu que la crise du Covid 19 touche durement le secteur Horeca ;

Qu'il convient dès lors de soulager quelque peu la trésorerie des commerçants concernés.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

Décide :

Article 1 : d'adopter la réduction de moitié du montant de la redevance Terrasse pour l'année 2020

Article 2 : d'accorder à tous les exploitants concernés un délai exceptionnel jusqu'au 31/12/2020 pour honorer le paiement de ladite redevance

Article 3 : d'autoriser la remise des autorisations de terrasses aux exploitants concernés sans attendre le paiement préalable de ladite redevance

Annexes :